



**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
SANTAIRES ET SOCIALES**  
23,25 RUE BORDE  
13285 MARSEILLE Cedex 8  
SECRETARIAT DU CROS

MARSEILLE, le 23 MAR. 2009

Affaire suivie par :  
Mme Caroline POGAM  
Ligne directe :  
04.91.29.99.53

Le Directeur de l'Agence  
Régionale de l'Hospitalisation  
Président de la Commission Exécutive

à

RAR  
MENTION INSEREE AU RAA  
COMEX DU 10 mars 2009

Monsieur Thierry ROUDON  
Directeur du Laboratoire Clémenceau  
19, Boulevard Clémenceau  
B.P. 74  
83002 - DRAGUIGNAN

Monsieur le Directeur,

Par le dépôt des résultats de l'évaluation conformément à l'article L. 6122-10 – alinéa 1 du Code de la Santé Publique, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation « Traitement du sperme en vue d'une insémination artificielle », dans le laboratoire sis au 19, Boulevard Clémenceau – 83002 - DRAGUIGNAN.

Cette activité a fait l'objet d'une décision ministérielle du 28 décembre 2000. La visite de conformité a eu lieu le 28 mars 2001.

Suite à la prorogation de la durée de validité accordée par la loi 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique, le renouvellement de cette autorisation prend effet à partir du 28 mai 2009 pour une durée de cinq ans.

Conformément à l'article L 22142-1-1 du code de la santé publique, vous avez obtenu, le 2 octobre 2008, un agrément de l'Agence de Biomédecine en vue de l'activité biologique d'A.M.P., de préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle.

Je vous rappelle que conformément à l'article L-6122-10, il vous appartient de déposer un dossier d'évaluation 14 mois avant la date d'échéance de votre autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Christian DUTREIL

Agence Régionale de l'Hospitalisation de Provence Alpes Côte d'Azur  
141 avenue du Prado - 13008 Marseille - Tél : 04 91 29 92 50 - Fax : 04 91 79 74 44  
e-mail : arhpaca@arh-paca.com - http://www.parhtage.sante.fr

